

Connaissances sur les produits chimiques dans le commerce de détail



Un système d'étiquetage et le classement des produits chimiques unifiés au niveau mondial ont été lancés et une nouvelle loi sur les produits chimiques a été introduite. Ce système est appliqué depuis le 31 mai 2017 au plus tard dans le commerce de produits chimiques. Tout le personnel spécialisé des drogueries et pharmacies en contact avec des produits chimiques doit connaître et appliquer les nouvelles prescriptions, aussi bien pour la fabrication que la remise.

Cours de formation en ligne

Le cours de formation en ligne «Connaissances techniques sur les produits chimiques dans le commerce de détail», mis sur pied en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), permet d'acquérir les connaissances techniques nécessaires. Après réussite de l'examen, le certificat est directement téléchargeable. A partir de ce moment, les diplômées et diplômés remplissent les exigences légales.

Public cible

Le personnel spécialisé des drogueries et des pharmacies. Pas d'autorisation pour les particuliers ou des professionnels d'autres branches.

Points obligatoires de formation continue et de perfectionnement

Les membres de l'ASD reçoivent 3 points de perfectionnement ASD  en cas de réussite de l'examen.

Coûts du cours

- Le cours de formation en ligne coûte 69 francs pour les membres de l'ASD et de pharmaSuisse et leurs collaboratrices et collaborateurs.
- Le cours coûte 99 francs pour les non-membres.
- Les frais du cours peuvent être réglés par e-paiement (Visa, Mastercard, PostFinance-Card, PostFinance E-Finance, PayPal) ou sur facture pour les membres de l'ASD.

Inscription

Inscription sur <https://droguerie.ch/profession/formation-continue-et-perfectionnement/> ou grâce au code QR ci-contre:



Personne de contact

Marie-Noëlle Hofmann, m.hofmann@vitagate.ch
Domenika Bitterli, d.bitterli@drogistenverband.ch